



Entreprises de Français.es à l'Étranger (E.F.E)

Une initiative



Êtes-vous une E.F.E ?



- Vous êtes de nationalité française
- Vous avez créé et/ou dirigez une entreprise dans votre pays de résidence
- Votre activité abonde l'économie française :
 - ✓ Vous contribuez à l'essor du commerce extérieur de la France.
 - ✓ Vous représentez, importez, distribuez des produits ou services français.
 - ✓ Vous assurez la promotion de la France et du savoir-faire français dans le pays de résidence.
 - ✓ Vous recommandez le recours à des produits ou savoir-faire français dans le cadre de votre activité professionnelle.

Une initiative



Accès au dispositif V.I.E



V.I.E : un programme de mobilité internationale sécurisé et simple

- Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) est un **dispositif RH de mobilité internationale sécurisé par l'Etat français** qui permet à une entreprise de droit français de confier une mission professionnelle à l'étranger, à un talent français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans.
- La démarche est simple à mettre en œuvre :
 - ✓ **Vous définissez la mission qui correspond à votre situation** : étude de marché, prospection commerciale, animation de réseaux de distribution, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, ingénierie, contrôle qualité, support technique d'un agent local, etc.
 - ✓ **Vous définissez la durée de la mission** : de 6 à 24 mois, reconductible une fois pendant cette période.

Une initiative



Avec le soutien



Opportunité pour les E.F.E



En intégrant EFE International, vous pouvez renforcer votre équipe en faisant appel à la formule V.I.E.

Le V.I.E présente de nombreux avantages :

- ✓ Un budget maîtrisé : une formule clé en main.
- ✓ Une solution RH flexible : possibilité de former le jeune en France, contrat prolongeable une fois dans la limite de 24 mois, déplacements professionnels facilités pour vos besoins opérationnels.
- ✓ Un levier de valorisation : forte attractivité des jeunes pour une expérience professionnelle à l'international.
- ✓ Un vivier de talents.

Une initiative



Avec le soutien



Êtes-vous éligible ?



Pour évaluer votre éligibilité à la formule V.I.E :

- Constituez votre dossier de candidature et déposez votre demande auprès de votre comité local composé de la CCI Française locale et du représentant local des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).
- Si votre dossier est accepté, vous obtiendrez le « **Label EFE** » qui vous donnera accès à la formule V.I.E.

Une initiative





Conditions d'accès



Vous avez obtenu le « **Label EFE** » par le comité local de votre pays d'implantation. Vous pouvez désormais :

- ✓ Devenir Associé agréé par le comité stratégique
- ✓ Entrer dans le capital d'EFE International SAS

Conditions d'entrée : prise de participation dans le capital d'EFE International à hauteur de 2,5 K€ et un versement en compte courant d'associé d'un montant de 2,5 K€.

- ✓ Ce dispositif permet de créer un lien juridique entre l'E.F.E et la France et ainsi, d'accéder à de nouveaux services auparavant inaccessibles.
- ✓ Ces contributions permettent à EFE International de disposer d'une trésorerie et de garantir toute action nécessaire en cas de besoin, notamment dans le cadre du rapatriement d'un V.I.E., d'une crise dans le pays, d'une E.F.E défailante, etc.

Une initiative





Budget



- Les E.F.E acquitteront auprès d'EFE International les coûts directs liés au V.I.E (indemnités/voyage) et les frais de gestion pour le portage administratif.
- Ces frais incluent la gestion administrative du dossier, les avances de frais et l'instruction du dossier.
 - ✓ La tarification appliquée représentera un montant de 3 000 €, qui sera dégressif selon le nombre de V.I.E recrutés par l'E.F.E.
- Les V.I.E seront placés sous l'autorité d'EFE International qui s'assurera de leur protection juridique et du rapatriement si nécessaire.

Une initiative



Les Etapes



- 1 Remplir les critères pour intégrer EFE International
- 2 Se rapprocher de votre CCI FI locale et/ou du comité CCEF
- 3 Déposer une candidature et obtenir le label EFE
- 4 Entrer dans le capital d'EFE International
- 5 Signer le pacte d'associé
- 6 **ACCEDER AU DISPOSITIF V.I.E**



Une initiative





Qui sommes-nous ?

- EFE International est une initiative portée par le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et le réseau des CCI Françaises à l'International, tous opérateurs économiques privés.
- Société Anonyme de droit français (SAS) à capital variable, avec un siège social basé à Levallois-Perret.
- Notre mission : servir de plate-forme pour l'envoi de V.I.E depuis la France vers les E.F.E. actionnaires et porter assistance aux EFE, pour renforcer leurs liens avec la France (sourcing, mise en contact avec des prestataires, partenaires ou potentiels investisseurs de France et de l'étranger).

Qui contacter ?

Christine DUCOUP

Chargée de mission EFE International

contact@efe-international.org

+33 (0) 663091754